

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept janvier à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Annie VAN HOLLEBEKE, Françoise DUBREUCQ, Véronique DANZEL, Laurent DECOSTER, Frédéric DUROSOY, Didier HAMART, Pierre MACIEJEWSKI, Éric AGUETTANT.

ABSENTS : Annick BLOCK, Valérie KEH, Nathalie BOUSSICAUD, Philippe PERRIER.

POUVOIRS : Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Didier HAMART), Philippe PERRIER (pouvoir à Michel DAGNIAUX).

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre d'absents représentés : 02

Nombre d'absents non représentés : 02

Nombre de votants : 12

Monsieur DAGNIAUX ouvre la séance à 20h30 et fait lecture des procurations et de l'ordre du jour.

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2025,
2. Attribution du marché des travaux de voirie des allées des Jonquilles et du Muguet,
3. Convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Apremont à la CCAC pour le déploiement du très haut débit-phase 2,
4. Compte financier unique 2025 de la commune,
5. Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner leur secrétaire de séance.

Madame Annie VAN HOLLEBEKE est désignée secrétaire de séance.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE DES ALLEES DES JONQUILLES ET DU MUGUET

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'un appel d'offres dématérialisé en procédure adaptée pour des travaux de requalification de voirie et trottoirs Allée des Jonquilles et Allée du Muguet a été publié sur la plateforme « MARCHES SECURISES » le 03/10/2025.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 27/10/2025 à 12h00.

Sept entreprises ont retiré un dossier.

Deux candidats ont déposé une offre et l'ouverture des plis a été faite le 28/10/2025.

Une négociation a été faite auprès des deux candidats avec une réponse pour le 28/11/2025 à 18h00.

Après examen des offres reçues et présentation du rapport du Maître d'œuvre (SECT), Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 237 577,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 237 577,00 € HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

3. CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE D'APREMONT A LA CCAC POUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT-PHASE 2

La commune d'Apremont, sur la base d'un inventaire, a bénéficié de 2 prises supplémentaires, nécessitant une participation financière à hauteur de 317 €.

Afin de permettre le versement du fonds de concours à la CCAC, une convention doit être conclue entre la CCAC et la commune.

Le conseil municipal, à la majorité de 11 voix pour et 01 abstention :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention relative au versement d'un fonds de concours à la CCAC pour le déploiement du très haut débit-phase 2.

4. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal élit M. Roger POTIN VESPERAS, Président qui présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 de la Commune dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT : excédent de clôture : 264 932,49 €
INVESTISSEMENT : excédent de clôture : 380 100,40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et à l'exception du maire :

- **accepte** le compte financier unique 2025 de la commune.

5. QUESTIONS DIVERSES

Madame Françoise DUBREUCQ fait part de plusieurs remarques :

- **PLU :**

Après une réunion avec le directeur du polo le 03 février 2026, un document modifié sera envoyé à chaque membre de la commission PLU pour avis.

Une réunion interne se tiendra le 12/02/2026 puis le dossier sera transmis au Cabinet Verdi en charge de l'élaboration du PLU.

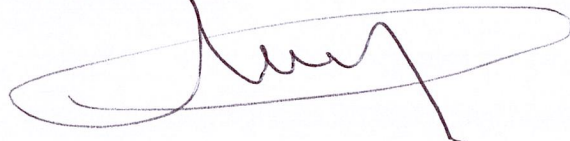
- **SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX :**

Dans le cadre de la sécurité des bâtiments communaux, une vérification des évacuations a été faite. Quelques améliorations sont prévues.

- **DEMANDE** où en est le branchement fibre de la salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54.

Le Maire,
Michel DAGNIAUX



Le Secrétaire,

